



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL**

**SIXIÈME SÉANCE RÉGULIÈRE  
15 MARS 2022 À 19 HEURES  
À LA SALLE DU PERSONNEL**

---

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Droit de parole au public
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et suivi du procès-verbal du 15 février 2022
6. Sujets de gestion :
  - 6.1. Suivi au budget du fonds à destination spéciale (art. 94)
  - 6.2. Suivi au budget de l'école pour l'année scolaire 2021-2022 (art. 96.24)
  - 6.3. Approbation des mesures de sécurité pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 76)
  - 6.4. Approbation des règles de conduite de l'école, du Service de garde et du transport scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 76)
  - 6.5. Approbation de la politique d'encadrement des élèves pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 76)
  - 6.6. Adoption d'activités et d'une sortie scolaires en 6<sup>e</sup> année – année scolaire 2021-2022 (art. 87)
  - 6.7. Approbation des règles de classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre (art. 96.15)
  - 6.8. Approbation des activités lors des journées pédagogiques du SDG pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 87)
  - 6.9. Adoption des couts des activités offertes lors des journées pédagogiques du SDG pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 95)
  - 6.10. Information sur la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement (art. 53, 102)
  - 6.11. Approbation d'une demande de dérogation au calendrier scolaire pour l'activité de préaccueil au préscolaire le 2 juin 2022 (art. 16RP)
7. Sujets d'information :
  - 7.1. La présidence
  - 7.2. La direction
  - 7.3. Représentant du comité de parents
  - 7.4. Représentants des enseignants
  - 7.5. Représentant du Service de garde
  - 7.6. Représentant du personnel de soutien
8. Divers
9. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury déclare la séance ouverte à 19h02.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

**Membres de la direction**

Sylvie Desrosiers, directrice  
Véronique Bouffard, directrice adjointe

**Membres parents**

Joffrey Décarie  
Ionela Farcas  
Jean-Sébastien Gaboury  
Anh Nguyen  
Isabelle Sirois  
Georgette Piverger  
Suzie Vachon

**Membres du personnel**

Claude-Andrée Arbour, enseignante  
Geneviève Cabana, enseignante  
Sylvie Cournoyer, SDG  
Valérie Descôteaux, enseignante  
Annie Ladouceur, enseignante  
Marc-André Magny, enseignant  
Anne Martel, soutien

3. DROIT DE PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Claude-Andrée Arbour que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

- Au point 6.11 - Approbation d'une demande de dérogation au calendrier scolaire pour l'activité de préaccueil au préscolaire le 2 juin 2022 (art. 16RP)
- Au point 8, Divers : Proposition d'une activité pour les 5 à 12 ans

CE2122-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 15 FÉVRIER 2022

Aucun point en suivi n'est présenté.

Suite à la lecture du procès-verbal du 15 février 2022, il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Isabelle Sirois d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

CE2122-30

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SUJETS DE GESTION

6.1 **Suivi au budget du fonds à destination spéciale (art.94)**

Madame Sylvie Desrosiers fait un bref résumé du tableau qui a été acheminé aux membres par courriel concernant le fonds à destination spéciale.

Projets

PROJET KINGA 003 - Santé sécurité : Nouvelle subvention de 500\$ pour l'achat de matériel pour l'organisation de différents ateliers intérieurs et extérieurs en lien avec la prévention. – 376,36\$  
PROJET KINGA 004 - Santé sécurité : Nouvelle subvention de 500\$ pour l'achat de matériel pour l'organisation de différents ateliers intérieurs et extérieurs en lien avec la prévention. – 346,48\$

CARNAVAL - Activité 2022 : 664,78\$, il y a eu quelques achats, solde reporté suite à la fermeture de l'école puisque le spectacle a été reporté.

CHANDAIL : 4518,18 \$, profit d'environ 1400\$, achat de quelques chandails en surplus en prévision des possibles nouvelles demandes des élèves

COURSE - Activité 2022 : 1500\$, ce montant a été adopté au CÉ de novembre dernier

DANSE – Activité école (EPS) : 2184,49\$ aucun achat

DÉPUTÉ - Solde année 2021 – Jeux ou livres : le solde sera à 0\$, les TES sont à finaliser les achats.

FITZ – Subvention du Ministre Fitzgibbon/Génirobotique : le solde sera bientôt à 0\$. Mme Valérie Descôteaux est à finaliser les achats pour le projet Génirobotique.

INTÉRÊTS sur fonds à destination spéciale : 270,34\$ intérêts cumulés

KERMESSE – Activité juin 2022 : 1000\$, adopté en novembre pour l'organisation de la Kermesse en fin d'année

PHOTO – Ristourne FerlandPhoto : 1185,39\$, montant de la ristourne de cette année

SOLDES – Résidus de l'année précédente : 1897,58\$, le reste du solde a été réparti dans les projets COURSE-CARNAVAL-KERMESSE

## 6.2 **Suivi au budget de l'école pour l'année scolaire 2021-2022 (art. 96.24)**

Madame Sylvie Desrosiers informe les membres que suite à sa rencontre avec l'analyste financière le 16 février dernier, le CSSDA a pris la décision de ne pas faire de projection au fonds 6 pour tous les SDG car ceux-ci sont tous en déficit. Les parents sont remboursés pour les périodes d'isolement de leur(s) enfant(s).

Fonds 0 (9114\$ - budget non distribué) : Le fonds est équilibré dans toutes ses structures. Par contre, nous avons eu une surprise concernant des ajustements des frais de transport lors des sorties éducatives. Ces hausses sont liées aux frais de carburant. Ces montants sont ajoutés aux sommes déjà prévues et dépensées.

On doit procéder à l'achat de portables (renouvellement) pour les élèves qui utilisent les aides technologiques (PI) et qui n'ont pas leur propre appareil via la mesure 30812.

Certains imprévus sont également anticipés en lien avec la pandémie et/ou la pénurie.

Le montant de 9114\$ devrait donc être dépensé. Advenant un solde, les enseignants seront consultés.

Fonds 5 : Compte tenu de la projection salariale pour les effectifs, nous avons une certaine marge de manœuvre car le non remplacement amène quelques économies (pénurie de personnel due, entre autres à la pandémie). Avec l'ajout de certaines sommes dans les mesures ainsi que les salaires anticipés, nous avons pu ajouter une TES plancher, 35h (préscolaire, primaire et TSA) et une TES à 5 heures/semaine en surveillance au dîner.

De plus, comme il reste un montant dans la mesure 15021, nous pourrions ajouter 10 journées d'orthopédagogie (tutorat) d'ici la fin de l'année. Tara, notre 3<sup>e</sup> orthopédagogue, assurera le suivi.

Tous les membres sont en accord avec le suivi au budget de l'école pour l'année scolaire 2021-2022.

## 6.3 **Approbation des mesures de sécurité pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 76)**

Madame Sylvie Desrosiers présente le document concernant les mesures de sécurité et l'explique.

Très peu de modifications ont été apportées :

- Mise à jour de la date
- Médicaments : dernier paragraphe, compte tenu qu'il n'y a pas d'infirmières scolaires, le cahier rouge a été retiré. C'est la secrétaire de l'école qui imprime les mises à jour et les remet aux personnes concernées.
- Plan d'évacuation : coquille « CSSDA »
- Information : premier paragraphe, ajout « l'envoi d'un courriel » et « publication sur le site internet du CSSDA et sur le Facebook du CSSDA »

- Procédure en cas de fermeture : changé « directrice générale » par « direction générale » et avant-dernier paragraphe, ajout de « courriel »

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par monsieur Marc-André Magny, appuyé par madame Claude-André Arbour d'approuver le document des mesures de sécurité pour l'année scolaire 2022-2023, tel que présenté.

CE2122-31

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

#### 6.4 **Approbation des règles de conduite de l'école, du Service de garde et du transport scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 76)**

Madame Sylvie Desrosiers présente le document des règles de conduite de l'école, du Service de garde et du transport scolaire et l'explique. Comme l'an passé, le document ne comporte pas de page titre car celui-ci est inséré dans l'agenda scolaire. Suite à une consultation du CPE, le document est reconduit en majorité.

Madame Desrosiers précise que présentement, l'horaire TSA sera finalement arrimé à l'horaire du primaire et du préscolaire et la période du diner sera plus courte comme à l'habitude. Aucune confirmation officielle pour les horaires de l'an prochain pour le moment. Ils seront introduits dans les tableaux ultérieurement. À suivre.

Pour le préscolaire, il y a 60 minutes de différence. Donc, ce nombre de minutes devra être assuré par le SDG (30 min. AM – 30 min. PM) – Budget fourni par le CSSDA.

- Circulation autour de l'école  
Retrait de « bicyclettes »
- Avant dernière page (section engagement), les dates ont été modifiées
- Dernière page, dans l'encadré, mise à jour de l'appellation du document du SDG (règles de fonctionnement du service de garde).

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par madame Annie Ladouceur, appuyé par madame Anne Martel d'approuver le document des règles de conduite de l'école, du Service de garde et du transport scolaire pour l'année scolaire 2022-2023, tel que présenté.

CE2122-32

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

#### 6.5 **Approbation de la politique d'encadrement des élèves pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 76)**

Madame Sylvie Desrosiers présente le document concernant la politique d'encadrement des élèves et l'explique.

- Mise à jour de la date
- Surveillance à l'école ou à l'extérieur  
L'horaire de la surveillance sur la cour du matin et du midi dépendra du nouvel horaire de l'école.  
Suite à une consultation au CPE, il a été nommé qu'il faudrait mieux identifier les surveillants (adultes) sur la cour. À cet effet, ceux-ci porteront un brassard pour mieux les repérer lors des récréations. De plus, depuis cette année, la surveillance de l'après-midi est assurée par les éducatrices du SDG, et ce, suite à la nouvelle convention collective des enseignants.

Q. Madame Vachon demande si les éducatrices ont une formation pour s'occuper des élèves TSA.

R. Madame Desrosiers rappelle que les éducatrices ont déjà des élèves intégrés dans les groupes pour le diner. De plus, les élèves TSA n'ont pas de récréations en pm.

Nous mettrons à jour la date d'approbation par le CÉ sur la première page du document.

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par madame Ionela Farcas, appuyé par madame Anne Martel d'approuver la politique d'encadrement des élèves pour l'année scolaire 2022-2023, tel que présenté.

CE2122-33

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

## 6.6 **Adoption d'activités et d'une sortie scolaires en 6<sup>e</sup> année - année scolaire 2021-2022 (art. 87)**

Madame Sylvie Desrosiers présente le document concernant les activités et la sortie scolaires pour les élèves des groupes 601, 602 et 615. Madame Véronic Bouffard ajoute que les élèves finissants du groupe 851 y participeront aussi.

Les élèves vivront une soirée des finissants le 21 juin prochain, de 16h à 21h, au *Salon de quilles Grande-Allée* à Terrebonne. Les enseignantes ont organisé une soirée animée qui débutera avec des parties de quilles avec musique et jeux de lumières durant 90 minutes. Par la suite, un cocktail sans alcool et des petites bouchées leur seront offerts. Pour souper, un buffet froid sera servi. Les élèves termineront la soirée en musique avec danse et bar à bonbons. Le transport devra être assumé par les parents. Le cout de l'activité est de 18,65\$

La confection de l'album de finissants a été reconduite avec la même entreprise que l'an passé pour un cout maximal de 27,10 \$ par album.

Il n'y a aucune obligation d'achat pour le parent. L'an passé, la majorité des élèves de 6<sup>e</sup> année avait acheté un album de finissants.

En ce qui a trait aux photos de finissants, l'an passé, les enseignantes avaient pris cette charge. Cette année, les enseignantes proposent de donner le contrat à FerlandPhoto. À cet effet, les couts ainsi que le choix des poses individuelles ont été acheminés par courriel aux membres. Les parents intéressés feront le paiement en ligne à FerlandPhoto en fonction de leurs choix.

Un parent commente qu'il faudrait tenir compte de l'horaire des cours d'éducation physique. La direction en prend bonne note.

Madame Desrosiers rappelle que pour réaliser ces activités et cette sortie, un taux de participation de 80% est requis.

Il est proposé par madame Suzie Vachon, appuyé par madame Isabelle Sirois d'adopter les activités et la sortie scolaires en 6<sup>e</sup> année – année scolaire 2021-2022 telles que présentées.

CE2122-34

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 6.7 **Approbation des règles de classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre (art. 96.15)**

Madame Sylvie Desrosiers informe les membres sur le processus de classement des élèves et l'explique. Celle-ci précise que c'est le même processus année après année. Ce qu'il y a de différent cette année, c'est la date de parution du 1<sup>er</sup> bulletin.

- Après la 1<sup>re</sup> communication, une première rencontre a lieu entre la direction et l'enseignant concerné lors du portrait de classe, suite à l'analyse des résultats des élèves. Les TES et les orthopédagogues sont mises à contribution.
- Par la suite, au besoin, un classement provisoire est fait en février ou mars. Cette année, la date de dépôt était le 11 mars. Le classement est provisoire compte tenu qu'il y a une date de dépôt des demandes et une période d'analyse des dossiers.
- Les parents sont toujours informés de l'évolution du processus de classement de leur enfant ainsi que l'équipe multi de la communauté (psychologue, orthophoniste, psychoéducatrice, ergothérapeute, orthopédagogue).
- La décision finale est toujours prise en fin d'année car il est plus facile de retirer un classement que de classer après la date butoir.
- Lorsqu'il y a une reprise d'année, la direction doit en discuter avec les parents de l'élève ainsi que l'équipe-école. Il n'y a pas de date butoir. Il est même possible qu'une décision soit prise à la fin de la dernière étape. Pour les doubleurs potentiels, une place leur est alors réservée dans les deux degrés par le Service de l'organisation scolaire. Cette décision est généralement prise en mai lors du plan d'intervention. Cela peut même aller en juin.

- Pour les élèves de 6<sup>e</sup> année, c'est le même processus soit une présentation des dossiers à l'école secondaire prévue avec les directions concernées et leur équipe respective (primaire et secondaire). Une recommandation en classe ressource sera faite, au besoin, pour les élèves en difficulté mais la décision revient à l'école secondaire. Discussions et réflexions en ce moment sur la poursuite de l'offre des classes ressource (à suivre).
- Pour les classes dédiées (TSA), une analyse des dossiers d'élèves est faite, selon les demandes et les besoins, par l'équipe de professionnels ainsi que la direction de l'école concernée pour approuver les demandes de classement, s'il y a lieu.

L'an prochain, monsieur Jean-Sébastien Gaboury aimerait recevoir un document à consulter.

Il est proposé par madame Isabelle Sirois, appuyé par madame Claude-Andrée Arbour d'approuver les règles de classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre, telles que présentées.

CE2122-35

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

**6.8 Approbation des activités lors des journées pédagogiques du SDG pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 87)**

**6.9 Adoption des couts des activités offertes lors des journées pédagogiques du SDG pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 95)**

Madame Sylvie Desrosiers suggère aux membres de discuter des points 6.8 et 6.9 simultanément. Par contre, elle précise que nous aurons besoin de deux résolutions car le point 6.8 doit être approuvé tandis que le point 6.9 doit être adopté. Les membres sont en accord avec la suggestion.

Madame Desrosiers rappelle aux membres qu'il y a 2 ans (avant la pandémie), des activités avaient été proposées pour se vivre à l'interne. Compte tenu de qu'il y a encore de l'incertitude, 2 activités pourraient être vécues au Service de garde avec l'entreprise Promotion Zone. Étant donné les mesures sanitaires inconnues, le cout et le manque de disponibilité des autobus ainsi que la pénurie de chauffeurs, les animateurs viendraient sur place pour faire vivre les activités aux enfants lors de 2 journées pédagogiques (18 novembre/Les pirates et le 10 février/Fiesta des îles).

Les activités se vivront tout au long de la journée et seront réparties en 4 ou 5 ateliers thématiques. Le cout pour les activités, « Les pirates » et « Fiesta des îles », est de 35,79\$ pour chaque activité. Bien entendu, les parents peuvent choisir d'inscrire leur(s) enfant(s) ou non à l'activité et tout de même fréquenter le SDG. Les groupes seront répartis dans l'école pour ne pas causer de situation et ceux-ci vivront des activités tout aussi amusantes.

Q. Un membre aimerait savoir si les activités sont animées selon l'âge des enfants.

R. Oui

Q. Un autre membre désire savoir si c'est la même entreprise qui fera les 2 activités.

R. Oui

Madame Annie Ladouceur commente que cela semble déjà très intéressant. Madame Claude-Andrée Arbour ajoute que cela fait voir les enfants dans un autre contexte que celui éducatif en plus de permettre aux éducatrices de se concentrer sur la supervision des élèves plutôt que l'animation.

Suite à ces explications et ces précisions, il est proposé par madame Annie Ladouceur, appuyé par madame Georgette Piverger d'approuver les activités lors des journées pédagogiques du Service de garde pour l'année scolaire 2022-2023, telles que présentées.

CE2122-36

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

De plus, il est proposé par madame Annie Ladouceur, appuyé par madame Georgette Piverger d'adopter les couts des activités offertes lors des journées pédagogiques du Service de garde pour l'année scolaire 2022-2023, tels que présentés.

CE2122-37

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 6.10 **Information sur la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement (art. 53,102)**

Tel que convenu en début d'année, ce point est remis à l'ordre du jour dans le but de faire un suivi sur la formation ou de répondre aux questions des nouveaux membres.

Madame Desrosiers mentionne qu'il n'y avait pas de nouvelles fiches à transmettre ni de nouvelles capsules à visionner depuis janvier dernier.

Madame Farcas a visionné 2 capsules qui se veulent des récapitulatifs. De plus, Madame Valérie Descôteaux, qui s'est jointe au CÉ en janvier, n'a pas reçu cette information. Madame Dorion lui fera parvenir les liens nécessaires.

Madame Desrosiers demande aux membres s'ils ont des questions, des commentaires, des besoins d'éclaircissements, etc... Il n'y a aucune question et aucun commentaire.

#### 6.11 **Approbation d'une demande de dérogation au calendrier scolaire pour l'activité de préaccueil du préscolaire le 2 juin 2022 (art. 53,102)**

Madame Sylvie Desrosiers informe les membres que vendredi dernier, nous avons eu l'information que le préaccueil pourrait possiblement avoir lieu cette année. La date du vendredi 2 juin est déjà inscrite au calendrier scolaire 2021-2022.

Par contre, compte-tenu que le préaccueil a lieu durant les heures de classes, nous devons obtenir une dérogation afin que les élèves présentement au préscolaire soient en journée pédagogique pour pouvoir accueillir nos futurs élèves. À cet effet, le SDG sera offert gratuitement pour les élèves du préscolaire qui auront besoin de ce service aux heures de classe habituelles. Les autobus seront annulés.

Advenant le cas où nous devrions annuler la journée du préaccueil pour des raisons de mesures sanitaires, la demande de dérogation sera annulée.

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par madame Claude-Andrée Arbour, appuyé par madame Suzie Vachon d'approuver la demande de dérogation au calendrier scolaire pour l'activité de préaccueil du préscolaire le 2 juin 2022, telle que présentée.

CE2122-38

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

### 7. SUJETS D'INFORMATION

#### 7.1 **La présidence**

- Monsieur Jean-Sébastien Gaboury n'a aucun sujet d'information à présenter.

#### 7.2 **La direction**

- Madame Sylvie Desrosiers informe les membres que suite aux sommes réservées par la mesure ministérielle (15024), l'école l'Arc-en-ciel a fait parvenir aux parents de tous les élèves de l'école, un lien leur permettant d'accéder gratuitement à des conférences Web « Aider son enfant.com ». Ces conférences portent sur plusieurs sujets (autonomie, réussite scolaire, anxiété, etc.). Les conférences Web sont disponibles sans frais jusqu'au 15 juillet 2022. Un rappel sera fait par les enseignants lors des rencontres de parents. De plus, lorsque nous connaîtrons notre clientèle du préscolaire pour 2022-2023, nous acheminerons le lien aux parents afin que ceux-ci puissent aussi en bénéficier.
- La bibliothèque ouvrira la semaine prochaine. Compte tenu du manque de bénévoles, l'horaire sera réparti sur 10 jours. Le port du masque sera obligatoire. Après plus de 2 ans de fermeture, les élèves seront plus qu'heureux d'y retourner.
- Les élèves de 5<sup>e</sup> année ont jusqu'à jeudi 17 mars pour remettre leur inscription pour les projets Génirobotique ou PEPALS. La pige se fera en présentiel avec M. Gaboury ainsi que l'équipe de direction. La date est à déterminer.

Q. Monsieur Gaboury désire savoir si la bibliothèque sera visitée pour tous.

R. La bibliothèque est ouverte pour tous les niveaux sauf que les 1<sup>re</sup> années poursuivront probablement leur fonctionnement actuel (bacs).

### 7.3 Représentant du comité de parents

- Monsieur Jean-Sébastien Gaboury informe les membres que la rencontre du comité de parents a été annulée. Aucune autre date n'a été ciblée.

### 7.4 Représentants des enseignants

Préscolaire :

- Les 9 et 10 mars derniers, les élèves ont vécu une animation en classe « Les mordus de lecture » avec marionnettes et présentation de 5 histoires.
- Trois groupes travaillent sur le thème des châteaux et les 2 autres groupes travaillent sur le thème du cirque.
- Les enseignantes seront libérées à tour de rôle (une journée) pour répondre à l'EQDEM. Cette enquête obligatoire est réalisée à tous les 5 ans.

1<sup>re</sup> année :

- C'est le mois de la nutrition, les élèves ont dégusté différentes trempettes de légumes. À partir de cette dégustation, les élèves ont vécu différentes activités mathématiques (bâtir des diagrammes, faire des additions et des soustractions). Les élèves se sont bien amusés.
- C'est le début du projet Monsieur/Madame à partir des livres de la maison d'édition Hachette. Lecture de petits livres et création d'un personnage et d'une histoire.

2<sup>e</sup> année :

- Les élèves travaillent sur le thème des planètes. En équipe de 4, ceux-ci devaient inventer une nouvelle planète. Par la suite, plusieurs activités sont amorcées sur le sujet : lecture de textes, questionnaire « Kahoot », écriture de différents textes, confection de leur planète en papier mâché. Les planètes seront suspendues dans leur classe respective.

3<sup>e</sup> année :

- Le 7 mars dernier, les élèves ont assisté à une pièce de théâtre « Les idées lumière » portant sur les notions de l'espace. Celle-ci a eu lieu en présentiel au Théâtre Lionel-Groulx.
- En science, les élèves travaillent présentement sur la création d'une maquette représentant l'habitat d'un animal. Ce projet fait suite aux notions apprises sur les animaux et leur habitat.
- Le 24 mars prochain, les élèves recevront la visite de Marc-Michel Parent, animateur en univers social. L'animation portera sur les contes et les légendes amérindiennes.

4<sup>e</sup> année :

- Les élèves construisent une maquette virtuelle sur le thème de la Nouvelle-France avec le jeu Minecraft.
- En raison de la fermeture de l'école lors de la tempête de neige, l'activité « Archéophone » a été annulée et sera reportée à une date ultérieure.
- En prévision d'une future visite d'un auteur, les élèves travaillent à la création d'un livre virtuel (Book creator) ayant pour thème « une difficulté vécue par un enfant ».

5<sup>e</sup> année :

- C'est la routine.
- Le 8 mars, les élèves ont souligné la journée des droits de la femme.

6<sup>e</sup> année :

- Au PEPALS, Miss Hélène accueille une stagiaire, Miss Annabelle.
- Les élèves des classes 601 et 602 travaillent sur le thème de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale avec « La valise d'Hana ».
- En Génierobotique, les élèves ont débuté la programmation Scratch (histoire animée) en lien avec les États-Unis et le Québec de 1980. Il est impressionnant de voir les élèves travailler dans le calme et être très concentrés. Ceux-ci sont très investis.

TSA :

- Le 2 mars dernier, toutes les classes TSA ont participé à un cours de yoga. Ils ont trouvé cela génial !
- Les élèves des classes 847, 848 et 851 recommencent des ateliers d'écriture. Les grands travailleront sur le texte d'opinion durant 8 semaines en vue des évaluations ministérielles pour les élèves de 6<sup>e</sup> année. Pour les plus jeunes, ceux-ci travailleront sur les « comment faire » (recettes, étapes pour réaliser quelque chose).



- Une suppléante a débuté dans la classe 846 en remplacement de Mme Cynthia. Elle sera en poste pour une période indéterminée.

#### **Anglais et musique :**

- Le karaoké débutera sous peu.
- En 6<sup>e</sup> année, les élèves joueront au baseball musical.

#### **Éducation physique :**

- Cinquante élèves ont été sélectionnés parmi les différentes escouades sportives, mini prof, animation et journalistique. Plus de 25 nouveaux élèves se sont ajoutés.
- Le spectacle de cirque a été remis au 23 mars ainsi que la journée plein air qui se vivra au printemps.
- Mme Claude-Andrée Arbour a un stagiaire de l'UQTR.
- Les enseignants sont à regarder la possibilité de repartir la ligue de hockey cosom du midi.
- Les élèves ont pu faire des découvertes sur les différents objets d'équilibre tels que : « slakline », unicycle, échasses, cylindres et « overboard ».

#### **7.5 Représentant du Service de garde**

- Les éducatrices travaillent sur le programme d'activités et les thèmes du mois qui sont en lien avec les valeurs de l'école. Il y aura une rencontre d'équipe demain.
- Le compost reprendra vendredi prochain.
- Lors de la prochaine journée pédagogique, 2 éducatrices seront attitrées à la préparation des tables pour les objets perdus. Les tables seront mises à l'extérieur du SDG à la fin des classes jusqu'à 18h, et ce, lundi, mardi et mercredi. Par la suite, les vêtements non récupérés seront remis à un organisme de charité.
- Du 21 au 25 mars, c'est le défi Tchín-Tchín. Ce défi vise à promouvoir l'eau comme la meilleure boisson pour s'hydrater et prendre soin de sa santé, tout en s'amusant.
- Un rappel est fait concernant la possibilité de remplir les gourdes d'eau dans la fontaine réfrigérée qui est munie d'un œil magique près du gymnase.

#### **7.6 Représentant du personnel de soutien**

- Le 3 mars dernier, les médiateurs ont eu un dîner avec les TES afin de les encourager et les féliciter pour le travail auprès des pairs.
- Une rencontre TEAMS a eu lieu la semaine passée avec toutes les classes pour un rappel des valeurs, entre autres, le respect et une autre rencontre aura lieu demain concernant l'entraide et l'ouverture.
- Mme Virginie Daunais s'ajoute à l'équipe de TES. Donc, un atout de plus pour les TES afin de répondre aux besoins des élèves et du personnel.

#### **8. DIVERS**

Au nom de madame Lalanne, ancienne membre du CÉ, monsieur Gaboury fait la promotion d'une activité :

- Capsules éducatives s'adressant aux jeunes de 5 à 12 ans sur les changements climatiques (10 capsules et jeu questionnaire) – Nature action Québec (<https://nature-action.qc.ca/>)

#### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Claude-Andrée Arbour de lever la séance, il est alors 20h52.

CE2122-39

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Le président,

La directrice,

Jean-Sébastien Gaboury

Sylvie Desrosiers